

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2025**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER****REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER DU 25 JUIIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia GRAMMONTIN, Maire.

Étaient présent(e)s : GRAMMONTIN Nadia, CHASSERIAUD Marie-Thérèse, REINES Christian, WAMYTAN Mickaël, QUENOT Claudine, GUICHEBAROU Christian.

Absent(e)s : REY-BETHBEDER Véronique, MICHAUX Nathalie, CORDIER Christian

Absent(e)s mais ayant donné pouvoir: PONS Frédéric (à GRAMMONTIN Nadia), MOUSQUEZ Marjorie (à CHASSERIAUD Marie-Thérèse)

Secrétaire de séance : CHASSERIAUD Marie-Thérèse

Date de la convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 18/06/2025

DEL250625 : Convention avec le Service Intercommunal du Patrimoine et de 'l'architecture de l'APGL pour les travaux de grosses réparations de l'église

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de grosses réparations à l'église.

Elle propose donc de passer à la réalisation de ce projet et de confier à cet effet le soin au Service Intercommunal du Patrimoine et de 'l'architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines collectivités.

La Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention, dont elle soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge ce dossier, mais peut disposer du Service Intercommunal du Patrimoine et de 'l'architecture de l'APGL, en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

DECIDE de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de 'l'architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation des travaux de grosses réparations à l'église conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé,

AUTORISE la Maire à signer cette convention,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2025

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER DU 25 JUI 2025

INDIQUE que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Castetner,

La Maire,

Nadia GRAMMONTIN



La secrétaire de séance

Marie-Thérèse CHASSERIAUD

Délibération rendu exécutoire

Transmise à la Préfecture le

Mise en ligne sur le site internet et affichée le

